

I - HISTORIQUE DE L'ENQUETE

L'enquête sur "l'incidence de la naissance d'un enfant sur les conditions de vie des familles" a eu lieu au second semestre 1974 auprès d'un échantillon de 2136 françaises ayant eu un enfant au troisième trimestre de l'année 1973. L'accueil réservé à l'enquête a été très bon comme l'indiquent les deux points suivants : 1) Le taux de refus n'a pas excédé 5 % des contacts établis ;

2) Au terme de l'interview l'enquêteur indiquait l'intention de l'INED de collecter ultérieurement une information complémentaire sur l'évolution de la famille et demandait l'adresse d'une ou plusieurs "personnes repères" nous permettant de renouer avec l'enquêtée en cas de déménagement : cette demande a également été favorablement accueillie.

De fait en 1976, un questionnaire postal très voisin de celui que vous connaissez, a été adressé aux enquêtées. Avec 1750 retours, le taux de réponses a atteint un niveau élevé pour une enquête postale (82 %) : seulement 10 % des enquêtées ont négligé de retourner le questionnaire et 8 % d'entre elles n'ont pu être contactées par suite d'un déménagement, malgré la précaution prise avec les adresses repères. Par contre un nombre presque égal de familles ayant déménagé ont pu être retrouvées(1).

Deux années ne suffisaient pas aux couples pour réaliser intégralement leurs projets familiaux. L'opération postale devait donc être reprise trois années plus tard, en 1979 pour établir un ultime bilan plus complet.

Dans cette optique, une mise à jour des adresses a été réalisée en 1977 pour minimiser les ruptures de contact en 1979. Pour une seconde fois certaines des personnes repères ont été mises à contribution.

Enfin, la vague 1979 a été réalisée en trois temps :

- une enquête pilote réalisée en juin dernier par voie postale sur 100 dossiers a donné un résultat encourageant de 67 réponses (quelques dossiers résiduels ont été joints à vos échantillons ; ils n'ont pas été contactés depuis cette date ; une mention manuscrite signale ces situations).

- en octobre 1979, une enquête postale a été adressée aux 2036 autres enquêtées. Une relance unique a été opérée au cours du mois(2). Le taux de réponses de 55 %, plutôt inférieur à celui de l'enquête pilote, a abouti à 1100 réponses. Il est insuffisant pour conduire à des résultats représentatifs. Aussi est-ce l'objectif de votre travail :

- en novembre 1979, nous nous adressons à vous pour contacter les 900 enquêtées qui ne nous ont pas répondu ou que nous n'avons pas pu joindre par la poste.

.../...

-
- (1) Un résumé des résultats de cette phase est en préparation à votre intention et à celle des enquêtées. Il vous sera adressé en janvier.
- (2) En cas de rebut de poste, le délai de réponse des personnes repères, éventuellement relancées une fois, n'a permis de contacter l'enquêtée qu'une fois ou même aucune fois. Cette mention est portée sur les fiches adresses concernées

La situation des enquêtées

Les deux types de situations que vous rencontrerez correspondent aux non réponses (Cas A de la fiche adresse) et aux déménagements suivis d'une perte de contact (Cas B et C). Avant d'en envisager les implications pour votre travail, nous voulons attirer votre attention sur les conséquences de ces échecs sur la représentativité des résultats :

- d'une part les non réponses correspondront souvent à certains types d'attitudes ou d'événements (projet de maternité réduit, rupture d'union, décès de l'enquêtée. . .). L'omission de ces cas introduit donc un biais puisque l'échantillon enquêté ne sera qu'une image déformée de l'échantillon total.
- Les déménagements, avec ou sans perte de contact, sont presque toujours liés à un événement central pour l'enquête (agrandissement de la famille, mobilité professionnelle ..) En l'absence de résorption soigneuse, ils conduiraient à une sous estimation notable de ces événements.

II - LE MATERIEL

1) La fiche de route

La fiche de route permet le remboursement de vos frais de déplacements et le dédommagement du temps de trajet. Ce dernier, sera effectué à partir des renseignements que vous nous communiquerez et en tenant compte de la diversité des situations rencontrées : (grande agglomération, campagne, montagne ..). Toutes précisions sur les temps nous permettront une appréciation plus équitable.

2) La lettre annonçant votre passage

Nous mettons à votre disposition des lettres de l'INED annonçant votre passage. Vous jugerez si elles peuvent ou non faciliter le succès de votre travail, si vous souhaitez ou non indiquer à l'enquêtée vos coordonnées et éventuellement la date de votre passage. Pour les personnes repères l'annonce du passage paraît inutile et le contact téléphonique suffisant, si vous les trouvez dans l'annuaire des P.T.T.

3) La lettre d'embauche et l'attestation

Il n'est pas douteux que vous aurez à vous rendre plusieurs fois à la même adresse. Or la lettre d'embauche, comme l'attestation, précisent la date limite du 15 décembre qui ne peut être dépassée sans un accord préalable de notre part, car vous ne seriez plus couverts en cas d'accident du travail. Cependant nous vous demandons de nous retourner les questionnaires avant le vendredi 7 décembre, date limite à laquelle nous devons transmettre vos dossiers à l'agence comptable pour que votre rémunération vous soit versée fin décembre.

.../...

4) Le questionnaire

En cas d'impossibilité prolongée d'interroger la femme désignée, vous pourrez éventuellement poser le questionnaire à son mari à l'exception de toute autre personne. Dans ce cas exceptionnel, les questions posées concernent évidemment son épouse (souhait de grossesse par elle, profession de l'épouse et ses projets à ce sujet ...). Vous devez insister auprès du mari sur cet effort d'objectivité nécessaire.

S'il intervenait un empêchement majeur de rencontrer l'une ou l'autre de ces personnes, les informations parcellaires recueillies présentent cependant de l'intérêt que nous examinerons cas par cas. Ne pas omettre d'en préciser la source et la fiabilité et d'indiquer sur la feuille de route la cause de cet échec. Si vous utilisez un questionnaire supplémentaire reporter le numéro inscrit sur l'étiquette de la fiche adresse.

5) La fiche adresse

La fiche adresse, par le jeu des étiquettes collées et des couleurs expliqué ci-dessous, décrit la situation de l'enquêtée.

Attention. Il a été nécessaire d'ajouter sur la fiche adresse une question ne figurant pas au questionnaire : elle concerne la date de naissance précise de l'enfant né en 1973 et permettra le contrôle de l'appariement des informations collectées en 1974 et en 1979.

Donnez-nous le maximum d'informations sur les démarches effectuées pour obtenir une nouvelle adresse et sur l'accueil reçu. Elles nous sont précieuses au niveau méthodologique.

Comme l'historique le précise, trois situations d'enquêtées correspondent aux trois cas suivants :

Cas A - L'ENQUETEE N'A PAS ENCORE REPONDU A NOTRE LETTRE

Votre tâche principale sera donc de résorber ces non-réponses. En général elles ne correspondront pas à un refus de l'enquête - qui n'a en tout cas jamais été exprimé - mais à un oubli, une moindre motivation, une lassitude pour cette dernière phase semblable à celle de 1976.

Cette situation est indiquée sur la fiche adresse qui, de plus, est alors de couleur blanche.

Parfois l'enquêtée aura récemment déménagé à notre insu, si elle a fait suivre son courrier. Si vous ne parvenez pas à obtenir son adresse sur place, auprès des voisins (comme dans le cas C), peut-être à la poste, contactez-nous aussitôt pour que nous nous adressions aux personnes repères (Cas A1).

ATTENTION : Une situation particulière pourrait intervenir en cours d'interview :

Cas A' - L'ENQUETEE DECLARE AVOIR DEJA REPONDU A L'ENQUETE

A la réception de votre lettre annonçant votre visite -voir ci-après-, l'enquêtée aura pu vous retourner par retour du courrier le questionnaire postal qu'elle détient. Il vous sera alors compté normalement. Ajoutez la mention "ENVOYE A L'ENQUETEUR".

Si l'enquêtée indique avoir posté de longue date le questionnaire, sans réception de notre part, il conviendrait de le faire remplir à nouveau avec la mention DUPLICATA.

Si l'enquêtée vous remet le questionnaire postal préalablement rempli, vous vérifiez que l'information est complète et y ajoutez la mention REMIS A L'ENQUETEUR.

Cas B - L'ENQUETEE N'A PU ETRE JOINTE PAR LA POSTE ET LES ADRESSES REPERES
N'ONT PAS ENCORE REPONDU

La personne repère a été jointe deux fois en octobre, sinon en juin. Vous prenez contact avec les personnes repères -par téléphone éventuellement- puis vous vous rendez à l'adresse de l'enquêtée. Si celle-ci est trop distante de votre périmètre d'enquête, vous nous transmettez sans tarder l'adresse obtenue. Ce cas, indiqué sur la fiche adresse est, de plus repéré par sa couleur ROSE.

Cas C - L'ENQUETEE ET LES PERSONNES REPERES EVENTUELLES N'ONT PU ETRE JOINTES
PAR LA POSTE.

Vous vous rendez à la dernière adresse connue de l'enquêtée ou des personnes repères - s'il y en a - pour obtenir sur place ou chez les voisins l'adresse cherchée, puis vous terminez comme en B. Ce cas, indiqué sur la fiche adresse, est par ailleurs repéré par la couleur VERTE.

§

§

§

Grâce à votre collaboration et à celle des enquêtées, nous espérons mener à bien ce bilan familial, malgré la difficulté du suivi d'un échantillon pendant cinq années. •